Vers un cahier des charges fonctionnel pour la conception de manuels scolaires authentiques de FLE.

Towards a functional specification document for the design of authentic french as a foreign language textbooks.

Bourekhis Mustapha[1*], **Merzouk Samira**[2], **Samorodova Ekaterina**[3]

[1]Université Mohamed Lamine Debaghine-Sétif2 (Algérie), m.bourekhis@univ-setif2.dz

[2]Université Mohamed Lamine Debaghine-Sétif2 (Algérie), s.merzouk@univ-setif2.dz

[3]Université MGIMO, Moscou (Fédération de Russie), samorodova.ekaterina.78@mail.ru

Date de soumission:07/11/2024 Date d'acceptation:18/07/2026 Date de publication:31/10/2026

Résumé :

Les manuels scolaires de français des trois cycles d'enseignement ne cessent de soulever autant de questionnements relatifs à leur conception, leur utilisation et leur édition. En effet, dans ce nouvel écosystème éducatif regorgeant de données technologiques, de politiques de digitalisation et de prolifération de nouvelles habiletés, ces outils ne semblent pas être des leviers en termes de construction autonome des apprentissages et de réussite scolaire. Dès lors, ce leitmotiv a fait que le ministère de l'éducation nationale délègue l'Institut National de Recherche en Éducation, à partir de 2022 afin de revoir, suivant une approche empirique scientifique, le processus jalonnant l'écriture de cahiers des charges relatifs à la conception des manuels scolaires de FLE en contexte algérien. Le protocole expérimental a trait à un questionnaire destiné aux inspecteurs de français de plusieurs wilayas du pays. Nous pensons atteindre une première esquisse d'un cahier des charges techniques et pédagogiques régissant ces outils pédagogiques dans une perspective d'efficacité, de réussite de l'acte pédagogique et de performance au niveau de l'enseignement-apprentissage des langues étrangères.

Mots clés: manuels scolaires de FLE ; enseignement-apprentissage ; cahier des charges ; système éducatif ; approche scientifique.

Abstract:

The French textbooks across all educational cycles and fields continue to raisenumerous questions regarding their design and production. Indeed, in this new educational ecosystem brimming with technological data, digitalization policies, and the proliferation of new skills, these pedagogical tools appear to fall short of addressing the long-standing concerns expressed by French educators. Specifically, thereis a perceived lack of autonomy in learning construction and academic success. Consequently, the Ministry of National Education has delegated the National Institute for Educational Research in 2022 to using an empiricals cientific approach, the entire process involved in creating textbooks for all subjects, with a particular focus on French textbooks. The experimental protocol relates to a quiz intended for French inspectors from several wilayas of the country. We believe we will reach a first outline of a technical and educational specification governing these educational tools success of the educational act and performance in terms of teaching and learning foreign languages.

Keywords: Textbooks for FFL (French as a Foreign Language); teaching-Learning; specifications document; educational system; scientific approach.

*L'auteur-expéditeur.

Introduction

L'enseignement-apprentissage des langues étrangères en contexte scolaire algérien a, de tout temps, été tributaire de manuels scolaires prédéfinis par l'institution. Eu égard, les dernières réformes du système éducatif datant de 2003, l'état s'est vu assujettir le processus de fabrication de ces outils d'apprentissage, en concertation avec certains acteurs de l'école dont entre autres, quelques inspecteurs de français secondés par des enseignants. Notre première motivation entrant dans la faisabilité de cette recherche est, d'une part, cet état des lieux de la question nous interpellant dans notre carrière professionnelle, à travers la direction de plusieurs sujets de recherche ayant trait aux manuels scolaires de FLE et, d'autre part, notre nomination ès-qualité d'expert(journal officiel), au sein de la commission nationale d'homologation des moyens et supports pédagogiques, sous l'égide de l'Institut National de Recherche en Éducation. Suite à quoi, l'actuel ministre de l'éducation nationale, à travers l'I.N.R.E., a donné son aval et les travaux ont débuté crescendo en l'an 2021 dans l'expectative de justifierun nouveau lancement du processus de conception des manuels de FLE à partir de la rentrée 2025.

Dès lors, le premier ébauchage de la commission sus-citée partait de considérations scientifiques opérationnelles, où il était primordial d'écrire un cahier des charges suivi de grilles d'évaluation, constituant ipso facto d'une politique rénovante mais innovante dans le domaine de l'élaboration des manuels de FLE.

La présente recherche prend acte de plusieurs études aussi bien théoriques qu'empiriques relevant du domaine des outils pédagogiques. Sa genèse émane d'une revue de littérature comptant de nombreuses réflexions esquissées par des chercheurs éminents en la matière. L'apport scientifique présenté par (Choppin, 1980) et (Richaudeau, 1986) renseigne clairement sur l'historicité des manuels scolaires et leur rapport avec d'autres sciences telles que la sociologie, l'ethnologie, l'éducation, etc, avec une mise au point traitant de leur production. Les contributions de Seguin (1989) et Chatry-Komarek (2000) ont soulevé la problématique de la méthodologie de conception de ces instruments et proposé des outils d'analyse appropriés. La littérature scientifique foisonne de nouvelles recherches à caractère analytique. (Lebrun, dir. 2006, Verdelhan-B et Auger, 2011) se sont attardés sur les coercitions pédagogiques et les inconciliabilités sociopolitiques caractérisant le processus de production des manuels scolaires. La part d'intervention de (Puren, 2013), (Bento, 2015) et (Ranchon, 2016) a annoncé une couleur épistémologique à travers l'exploration de la dynamique évolutive relative aux soubassements socioéducatifs du manuel scolaire de FLE et leur corrélation avec les pratiques de classe. La recherche entreprise en contexte algérien par (Bourekhis, 2014) a pointé du doigt les imperfections observées au niveau du contenu, surtout si l'on considère l'inventaire plein d'erreurs de tous types, identifiées par cette étude critique qui, à son terme, a fait appel aux responsables du secteur de l'éducation nationale afin qu'ils lancent un chantier de réforme, sinon, de réécriture de ces outils d'enseignement et d'apprentissage.

Il ressort de l'ensemble de ces recherches un dénominateur commun qu'est le caractère scolaire/éducatif auquel tend à satisfaire un manuel de langue et, lui attribuant par là-même, une mission principale et nouvelle de facilitateur pédagogique, à l'abri de toute tendance autre que la formation.

Conséquemment, le présent texte n'entend en aucun cas reprendre un aspect déjà satisfait par ces innombrables investigations de qualité qui tiennent aux aspects méthodologique, linguistique, culturel et cognitif. Toutefois, il tend à se pencher sur l'importance de re-penser le manuel scolaire de FLE en Algérie, avec en sus, la conception de documents qui lui sont

confédérés, à savoir, le cahier des charges pédagogiques et le cahier des charges techniques, tels que mis en exergue par(Gérard et Roegiers, 2009).

Sur ce, notre problématique trouve sa faisabilité à travers la question suivante : en quoi la réécriture du cahier des charges relatif aux manuels scolaires de FLE, suivant des normes scientifiques universelles, pourrait-elle améliorer leur efficacité et garantir un enseignement - apprentissage de qualité ?

Dans notre raisonnement, nous nous livrons à une exégèse fondée, préalablement, sur certaines considérations ingénieriques, issues de notre raisonnement. D'où l'hypothèse de recherche stipulant qu'un cahier des charges fiable permettrait d'une part, d'installer des compétences orale, écrite et interculturelle et, d'autre part, d'éditer des manuels qui participeraient à l'épanouissement linguistique et culturel de l'apprenant.

1. Genèse de la réflexion

De par notre expérience professionnelle, ès qualité de professeurs de l'enseignement secondaire puis intégrant l'enseignement supérieur, nous n'avons cessé de réfléchir aux modalités de conception des manuels scolaires de français langue étrangère. Nos participations à des évènements scientifiques nationaux et internationaux ont fait émerger l'idée. C'est alors que la littérature scientifique vient nous renseigner sur plusieurs travaux réalisés. Toutefois, les quelques débats scientifiques auxquels nous avons pris part, ont apporté leur lot d'informations. Dès lors, nous avons décidé de traiter cet aspect encore originel mais original. Un autre argument, non moins important que le premier, nous a incités à creuser davantage. Il s'agit de l'installation (renouvellement), par le ministre de l'éducation nationale, de la commission nationale d'homologation des outils et supports pédagogiques (Journal officiel de la RADP dans son numéro 71 du 27/10/2022 en ses pages22 et 23), fixant son statut, sa composante et son fonctionnement. Il incombe à ladite commission (composée d'inspecteurs et d'experts universitaires) de réécrire le cahier des charges techniques et pédagogiques spécifique à chaque matière. La finalité de cette entreprise étant d'aboutir à la réécriture-prochaine, supposée- des manuels scolaires et parascolaires suivant une nomenclature nouvelle et une méthodologie innovante conforme aux matériaux les plus récents.

Nous nous intéressons au cahier des charges du moment où les recherches l'ont occulté, ou du moins, ne lui ont pas réservé l'attention méritée. Notre recherche entend mettre en exergue cet outil car il est déterminatif, en fonction de plusieurs paramètres-qui seront traités par la présente étude-, de la réussite ou de l'échec du fonctionnement pédagogique efficient des manuels scolaires.

2. Etat des lieux de la question

Pour que les informations soient explicitées et cohérentes, nous avons estimé nécessaire la présentation diachronique du contexte introduisant la notion de cahier des charges affilié aux manuels scolaires en général et ceux de FLE en particulier. Nous avons opté pour une progression s'étalant sur trois principales périodes dans l'optique de faire connaitre l'évolution des manuels scolaires de par leur conception et leur édition.

2.1. Années 1962-1988

Pour ce faire, il est indéniable de marquer les deux grands moments méthodologiques et scientifiques caractérisant les manuels de FLE en Algérie. La période postindépendance marquait un continuum logique où les premiers manuels en utilisation étaient issus de l'héritage

colonial. C'est ainsi qu'ont été réalisés des manuels de français ; cours élémentaire et cours moyen à partir de ceux des éditions CEDAC, Paris. En 1965, l'Institut Pédagogique National, organisme sous tutelle du Ministère de l'Education Nationale a recouru à la traduction pour intégrer les premiers manuels algériens. Ce n'est qu'à partir de 1966, citant TOUNSI, M, 2021) que l'Institut Pédagogique National, en l'occurrence l'I.P.N. s'est vu conférer la tâche de l'élaboration des manuels scolaires et ce, jusqu'en 1990, couvrant les trois paliers de l'enseignement scolaire où plus de deux cents titres traitant d'une quinzaine de matières ont été produits. En 1976, la première loi d'orientation du système éducatif est accréditée (l'ordonnance n° 76-35 du 16 avril 1976, portant organisation de l'éducation et de la formation (parueau J.O.R.A.D.P. du 23 avril 1976) où le français conservait son statut de langue étrangère privilégiée en plus de la langue arabe. L'application des nouveaux programmes de l'école fondamentale et polytechnique en 1980 a déclenché crescendo un autre processus de conception de nouveaux manuels scolaires de FLE comparables à des recueils de textes de différents genres mais sans aucune piste d'exploitation.

2.2. Années 1990-2003

Avec la création de l'Office National des Publications Scolaires, désormais O.N.P.S. en 1990, les manuels scolaires sont produits et diffusés à une large échelle sur le territoire national, cherchant ainsi à combler une demande en quantité sans se préoccuper de répondre à des besoins de qualité. À titre de rappel, nous assistons à une réimpression massive d'ouvrages sans pour autant qu'ils ne soient soumis aux révisions voulues (TOUNSI, M.2018). Il fallait attendre la création de l'Institut National de Recherche en Éducation, qui s'est en réalité, substitué à l'I.P.N. pour qu'une dynamique innovante et rénovante naisse, favorisant ainsi un processus de conception des manuels, plus rigoureux et plus scientifique, dont les corollaires tiennent en l'instauration du paradigme d'évaluation de ces outils. D'où la création de la commission nationale d'homologation et d'agrément au sein de l'I.N.R.E. il va de l'intégrité scientifique de la présente recherche de mentionner que les cahiers des charges subordonnant la fabrication des outils et moyens pédagogiques n'ont jamais fait partie du paysage éducatif. Il fallait attendre l'an 2002 pour que le Ministère de l'Éducation Nationale accrédite ce moyen et l'intègre par la suite dans le processus éditorial du livre scolaire et parascolaire.

2.3. Années 2003-2024

La nouvelle conjoncture politique du pays où de nombreux chantiers de réformes ont été ouverts dans plusieurs secteurs vitaux, a permis à une nouvelle ère éducative de naitre et de consolider de nouvelles ébauches, à travers, notamment, la nouvelle loi d'orientation sur l'éducation nationale de 2008 selon laquelle : *« La recherche pédagogique a pour objectif l'amélioration constante du rendement de l'institution éducative et de la qualité de l'enseignement dispensé. Elle favorise la rénovation des contenus, des méthodes et des moyens didactiques* ». Suite à quoi, nous assistons à une nouvelle génération de manuels scolaires, toutes matières confondues élaborés conformément à l'esprit des cahiers des charges qui leurs seront rattachés et auxquels ils doivent se conformer. Le processus s'est fait en associant à une période donnée des éditeurs privés avant que l'O.N.P.S. ne reprenne le contrôle de toute l'opération éditoriale. Malgré cette ambition affichée, les manuels scolaires ainsi élaborés, principalement ceux de FLE, ont montré leur limite (Bourekhis, 2016) surtout si l'on considère les dysfonctionnements énormes observés de par et d'autre les aspects langagier (des erreurs morphosyntaxiques avérées), scientifique (erreurs par rapport à certaines notions), méthodologique (mauvais choix de l'approche d'enseignement) et éditorial (la qualité du tapuscrit, du papier, etc.). En regard de cela, le ministre de l'éducation nationale a installé la commission nationale de validation des manuels scolaires et la commission nationale

d'homologation des manuels scolaires et outils pédagogiques en 2022, dont les missions respectives et les composantes humaines, ont été identifiées dans le décret ministériel paru dans le journal officiel de la république en juillet 2022. Les deux commissions suscitées ont entamé les premières séances de travail où les différents cahiers des charges ont constitué l'objet-noyau du chantier. Il s'agit de repenser les cahiers des charges techniques et pédagogiques de toutes les matières dans la perspective de réécrire les manuels à partir de la rentrée 2025.

3. Corpus et méthodologie

Méthodologie : L'enquête de terrain était menée auprès d'un échantillon représentatif d'inspecteurs de français dans plusieurs régions du pays, englobant chacune de deux à quatre circonscriptions. Il s'agit de Sétif et Batna de l'Est, de Béjaiapour le Littoral, d'Alger et Tizi Ouzourelevant du centre du pays, de Biskra du Sud et de Tlemcenintégrant l'Ouest de l'Algérie. Les inspecteurs concernés par cette enquête appartiennent à l'inspection de l'enseignement moyen appelés inspecteurs de l'éducation et de la formation (I.E.F.M) et du secondaire connus sous le nom d'inspecteurs d'éducation nationale (I.E.N.). Pour cela, un questionnaire comportant seizequestions a été adressé à quarante-deux inspecteurs des deux paliers éducatifs.

4. Objectif du questionnaire

Notre objectif de recherche immédiat a trait à identifier les obstacles inhérents au cahier des charges en usage afin d'y apporter les éclaircissements méthodologiques dans la perspective de proposer un canevas possible vers la réécriture d'un nouvel outil répondant aux exigences scientifiques de la présente recherche.

C'est ainsi que nous sommes arrivés à concevoir le présent questionnaire de recherche qui a été distribué, dans sa première mouture, à plusieurs inspecteurs et enseignants universitaires à dessein de vérifier la faisabilité des items, leur pertinence mais aussi leur légitimité scientifique. Notons bien que certaines questions ont été retravaillées, d'autres enrichies et certaines supprimées puis remplacées. En somme, le document comporte dix-sept questions.

Cela dit, le questionnaire, dans sa version finalisée, a été distribué à quarante-deux inspecteurs, représentant notre échantillon représentatif, en main propre. Par besoin d'éligibilité et de validité des informations données, tous les questionnés ont répondu au moment même de la distribution du questionnaire et ce, devant d'autres inspecteurs qui ont été sollicités par nos soins et qui ont apporté leur contribution pour le bon déroulement de cette enquête.

Tableau 1 : Tableau synoptique des circonscriptions administratives objet de l'enquête

Circonscription	Inspecteur du secondaire (I.E.N.)	Inspecteur du moyen (I.E.F.M.)	Total
SETIF	03	03	06
BATNA	02	03	05
BEJAIA	03	03	06
TIZI OUZOU	03	04	07
ALGER	04	05	09
BISKRA	02	03	05
TLEMCEN	02	02	04
TOTAL	***19***	***23***	***42***

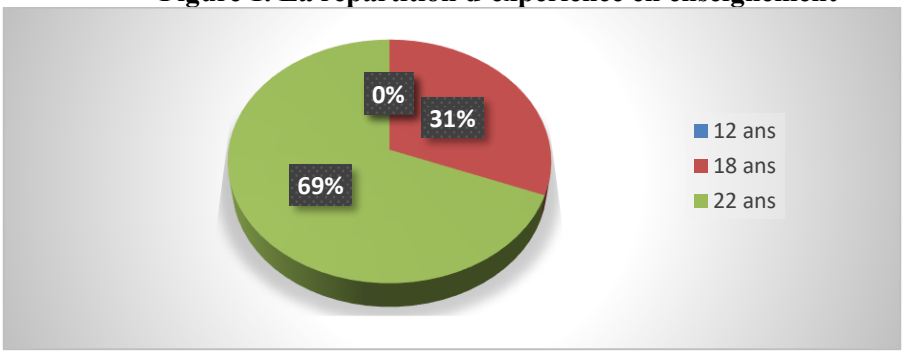
La source : (réalisé par les auteurs)

Cette classification vient nous renseigner sur le nombre important d'inspecteurs généraux de français concernés par notre enquête. Ces formateurs ont une connaissance profonde du fonctionnement du système éducatif et des documents l'accompagnant dont le référentiel général des programmes, la loi d'orientation pour l'éducation nationale, les documents officiels, etc. le choix géographique est motivé par le souci d'identifier l'ensemble des représentations divergentes mais aussi de distinguer des profils de formation, dans le sens où les inspecteurs du Nord, par exemple, sont plus près des institutions étrangères telles que le centre culturel français, l'institut français, les lycées français et autres. Cette opportunité offre des avantages formidables de formation à travers l'accessibilité à des stages de formation gratuits et à des bourses non payantes.

5. Analyse du questionnaire

1. Combien de temps avez-vous enseigné le français langue étrangère ?

Figure 1. La répartition d'expérience en enseignement



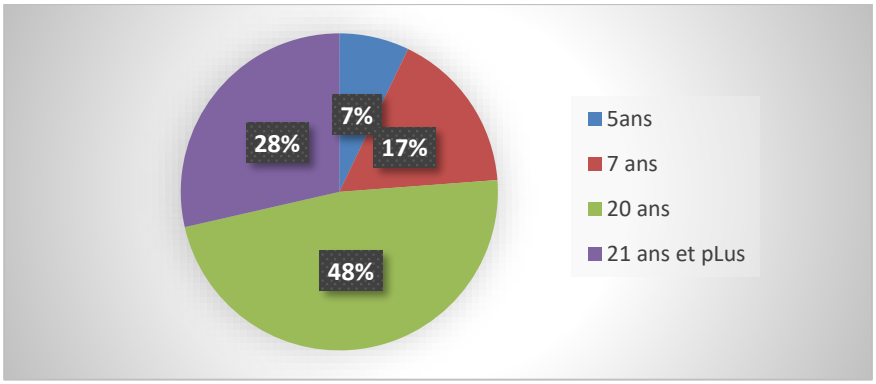
La source : (réalisée par les auteurs)

Pour cette première question, notre objectif est d'identifier un premier profil des questionnés à travers la mise en exergue du degré de contact avec la langue française. Il en ressort que pour la plupart, soit 69,04%, a enseigné le français au cycle moyen, pour les inspecteurs du moyen et au secondaire pour les inspecteurs de l'enseignement secondaire. Cela dit, nous nous référons à un public assez imprégné de français satisfaisant par la même à des compétences en la matière.

Notre commentaire tiendra compte du fait que ces inspecteurs ont une formation initiale satisfaisante. Les modules de didactique des langues, de didactique de la discipline et de psychopédagogie lueur ont été dispensés dans une visée professionnelle du temps de leur formation. Cela dit, ils ont les compétences requises leur permettant d'assurer des sessions de formation pédagogique concordantes qui répondent à des besoins précis de leur public.

2. Depuis combien de temps vous assumez la fonction d'inspecteur ?

Figure 2 : Progressions professionnelles



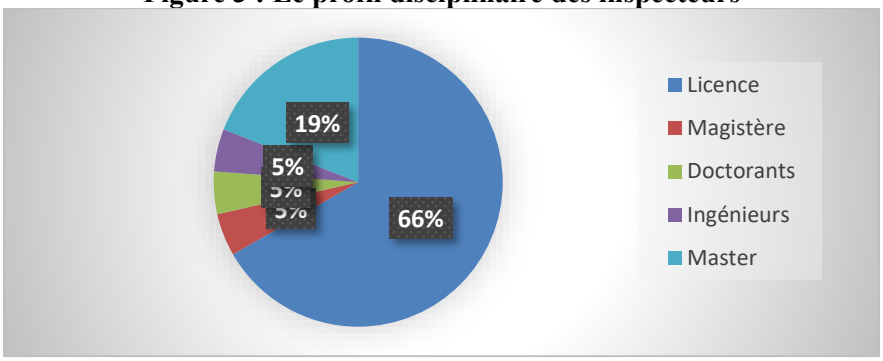
La source : (réalisée par les auteurs)

Concernant cette deuxième question, nous remarquons que près de la moitié des sondés requiert une expérience professionnelle de quinze années. Il est important de relever que près de 29% ont exercé depuis plus de vingt années. Cela dénote d'un autre profil complétant le profil précédent renseignant sur le terrain d'intervention de ces inspecteurs et leur contact très intime avec les manuels, les textes de lois, les instances dépendantes du ministère de l'éducation et autres.

Notre commentaire met en exergue le concept de professionnalisme dans une optique pragmatique. Il en ressort que cet inspecteur, présentant dans son effectif une formation initiale solide, associée à une expérience professionnelle assez longue est sans aucun doute, tel que l'affirme (Berliner, 31 : 1994) : « *... enfin l'enseignant expert a une perception de la situation qui se traduit immédiatement en interprétation opérationnelle, il a une pensée en action* ». C'est justement cette expérience professionnelle acquise, faite d'une suite d'expériences vécues que l'inspecteur développe une série de réactions qui renseignent sur d'autres expériences rencontrées.

3. Vous disposez de quel(s) diplôme(s) de français ?

Figure 3 : Le profil disciplinaire des inspecteurs



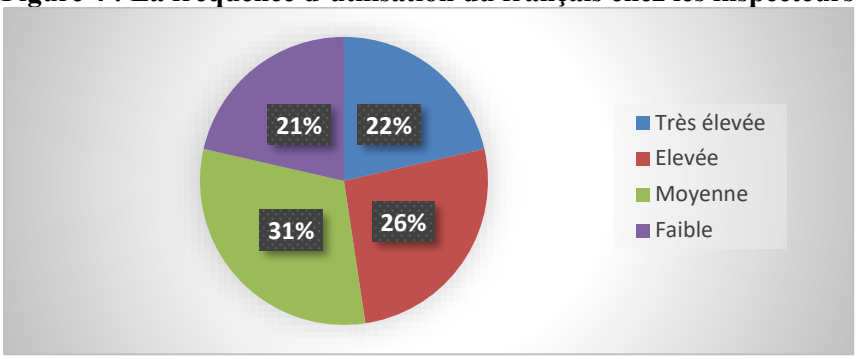
La source: (réalisée par les auteurs)

Cet item propose une catégorisation référencée relative à la formation initiale des inspecteurs concernés par notre enquête, où il fait ressortir clairement le profil scientifique de chacun. Il est intéressant de noter que plus de la moitié, à savoir 67% détenant une licence de français avec un nombre très réduit d'inspecteurs capitalisant un master. Le nombre de formateurs intégrés est insignifiant, soit 04,76%, c'est-à-dire deux personnes qui ont suivi une formation en français de spécialité comptant pour une autre discipline.

Notre interprétation de cet axe découle d'une logique scientifique selon laquelle l'enseignant de langue doit obligatoirement satisfaire à un parcours d'études inhérent à la langue de sa profession. Le graphique présentant les résultats chiffrés par rapport à la formation universitaire diplômante, montre que les intégrés représentent un pourcentage très insignifiant parmi le corps d'inspection. Donc, la formation initiale concorde avec les besoinsprofessionnels tel que le propose (KIRK, 127 : 1988) « doit *être considérée comme le début d'un processus de formation continue* ». Cela constitue un facilitateur pédagogique et ingénierique remarquable dans l'accomplissement des opérations de formation des formateurs en contexte scolaire.

4. Vous situez votre utilisation du français à une fréquence quotidienne :

Figure 4 : La fréquence d'utilisation du français chez les inspecteurs



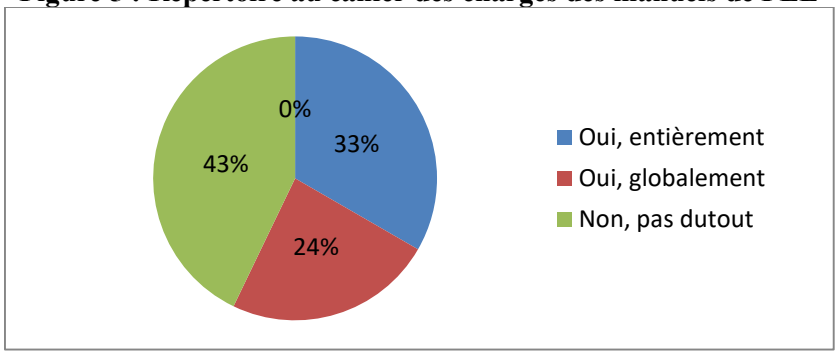
La source : (réalisée par les auteurs)

Ce point indique que la langue française reste un outil professionnel du moment où nous ne recensons que 31% d'inspecteurs usant du français dans leur quotidien. Il est à noter que 21% uniquement font du français un instrument par excellence au niveau de leurs échanges professionnels, familiaux et sociétaux.

Notre analyse porte sur les situations réelles de l'emploi de la langue française qui dénote d'une parfaite ou médiocre insertion socioprofessionnelle. En réalité, la généralisation de l'utilisation du français à des fréquences très élevées permet de dépasser le stade de la maitrise à celui de l'appropriation absolue de cet outil. L'incidence est visible au niveau des conduites dans une institution de formation ou de contrôle. Utiliser le français par un formateur dans ses pratiques socioprofessionnelles lui permettrait d'assurer des passerelles très solides entre lui et sa formation continue mais surtout entre lui et sa formation des formateurs.

5. Avez-vous une idée du cahier des charges relatif aux manuels scolaires de français langue étrangère ?

Figure 5 : Répertoire au cahier des charges des manuels de FLE



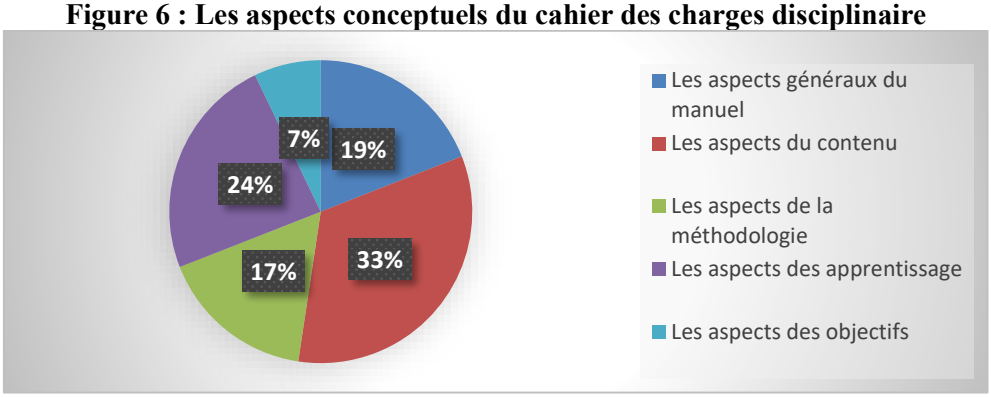
La source : (réalisée par les auteurs)

La plupart des acteurs interrogés ne se sont pas familiarisés avec la notion de cahier des charges, donc 43% contre 33% présentant une connaissance approfondie du cahier des charges. Cela ne peut témoigner que de la qualité de la formation en cours d'emploi ne prenant pas en charge tous les paramètres d'un plan de formation. Il se dégage clairement que la formation des professionnels de l'éducation est amputée d'axes très importants dont entre autres, la formation à l'information. Ainsi soit-il, les inspecteurs qui ignorent cette composante fondamentale, non distincte des manuels scolaires, sont dans l'impasse d'apporter les éclaircissements souhaités à leurs formés. Ceci dit, les sessions de formation qu'ils assurent sont de facto incomplètes. A ce stade, la performance des inspecteurs, et par ricochet, celle des enseignants est-elle remise en

cause ? C'est ainsi que nous appelons à reconsidérer l'action de professionnalisation afin qu'elle cerne fidèlement des objectifs professionnels proprement dit.

6. Quels aspects du manuel de FLE, le cahier des charges pédagogiques présente-t-il ?

Figure 6 : Les aspects conceptuels du cahier des charges disciplinaire



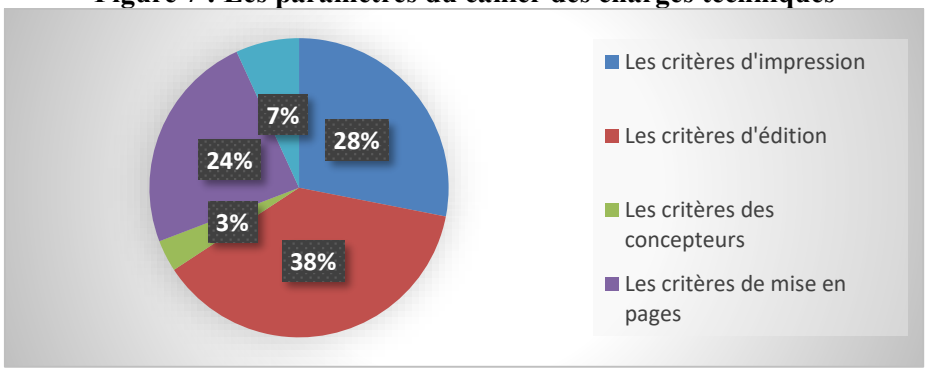
La source : (réalisée par les auteurs)

A ce stade du questionnaire, nous sommes confrontés à des écarts considérables au niveau des représentations des inspecteurs, où il est question de dénombrer 33% d'entre eux rapportant que le cahier des charges pédagogiques présente les aspects du contenu du manuel, contre 07% seulement stipulant qu'il a trait aux aspects des objectifs. Le critère intégrant l'aspect des apprentissages n'est que de 24%, réduisant ainsi la conception de ces acteurs à l'aspect de la méthodologie à 17%. Quant aux aspectsgénéraux du manuel, il semble qu'ils sont unanimes à les reléguer à une position de moindre importance validant ainsi le pourcentage de 19%.

A notre sens, une mauvaise vulgarisation de la notion des cahiers des charges crée cette distanciation dans la mesure où les acteurs-formateurs ne peuvent même pas aborder ce segment de très haute importance. De notre constat de terrain, nous dirons que le cahier des charges relatif aux manuels de FLE semble être la propriété privée de l'I.N.R.E. et que l'ensemble des acteurs du processus de l'enseignement-apprentissage ne doivent pas prendre connaissance de ce document, ni participer à son écriture, ni même oser émettre des réflexions à son propos. Le cahier des charges est le premier document à qui incombe le rôle d'établir des passerelles interactives entre les besoins des apprenants et des enseignants en concordance avec leurs attentes mais aussi avec leurs besoins professionnels. Notre perspective tient sa faisabilité dans le fait d'assurer une grande transparence et une démocratisation de la gestion de ces dossiers, tout en offrant une large participation aux acteurs les plus impliqués.

7. Pour vous, le cahier des charges techniques englobe :

Figure 7 : Les paramètres du cahier des charges techniques



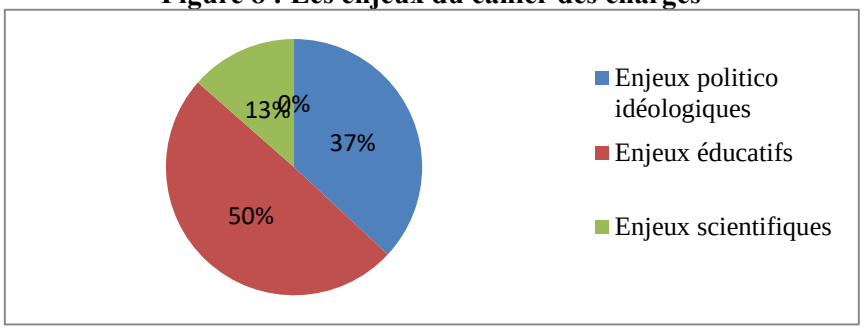
La source : (réalisée par les auteurs)

Par rapport à cette question, moins confuse que la précédente, d'après notre lecture, les questionnés ont exprimé avec une certaine logique leurs avis du moment où ils ont fait la correspondance avec le concept « technique ». De là, ils ont su repérer les critères dits techniques, entrant dans l'élaboration du cahier des charges techniques. En somme, ils ont tous jugé utile de placer les critères d'édition au-devant avec 38%. Les critères d'impression suivis de la mise en page ont pris les parts respectives de 28% et 24%. Toutefois, la nuance n'a pas pu être levée à propos du critère relatif aux concepteurs du cahier des charges où 03% uniquement affirment ne pas tenir compte de cette variable lors de la confection du document.

Notre analyse tiendra compte d'un fait ; c'est la technicité qui reste tributaire d'acteurs spécialistes en la matière, à savoir, les éditeurs.

8. Selon vous, à quel(s) enjeu(x) le cahier des charges de FLE actuel satisfait-il?

Figure 8 : Les enjeux du cahier des charges

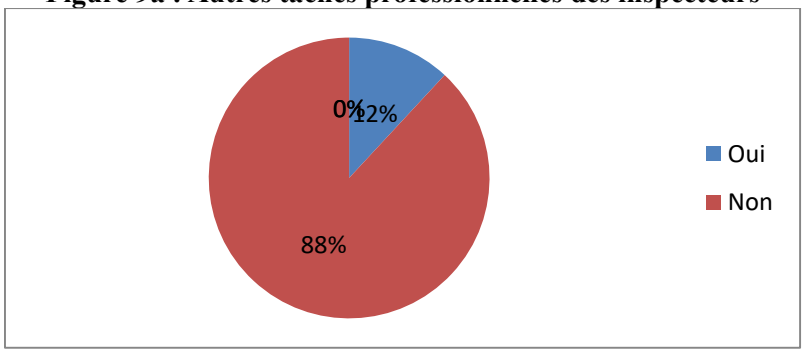


La source : (réalisée par les auteurs)

Cette interrogation, charnière selon nous, traite d'un aspect fondamental et décisif entrant dans l'écriture du cahier des charges de FLE. En effet, c'est à ce niveau que nous pourrons discerner l'approche systémique et profonde des questionnés dans la mesure où ils sont appelés à faire preuve de leur savoir-connaitre. A ce propos, les inspecteurs ne sont pas parvenus à trancher quant aux enjeux réels auxquels est soumis le cahier des charges relatif aux manuels de FLE. C'est ainsi que la moitié, donc 50% approuvent l'enjeu éducatif auquel le cahier des charges actuel satisfait contre 37% qui affirment qu'il est exempt de toute empreinte politique et/ou idéologique. La part réservée au paradigme scientifique n'est que de l'ordre des 13%. Ces statistiques sont révélatrices et indiquent que la conception des cahiers des charges tire ses soubassements de la politique du système éducatif faisant foi aux orientations politiques et idéologiques.Il est clairement écrit que *« L'école algérienne doit assurer la promotion et la préservation des valeurs en rapport avec l'Islamité, l'Arabité et l'Amazighité »*. En conséquence, la mainmise du politique sur tous les documents en étroite relation avec l'ensemble du système éducatif est absolue.

9. Avez-vous déjà été chargé d'une expertise inhérente aux manuels scolaires ou à un autre outil de l'éducation ?

Figure 9a : Autres tâches professionnelles des inspecteurs

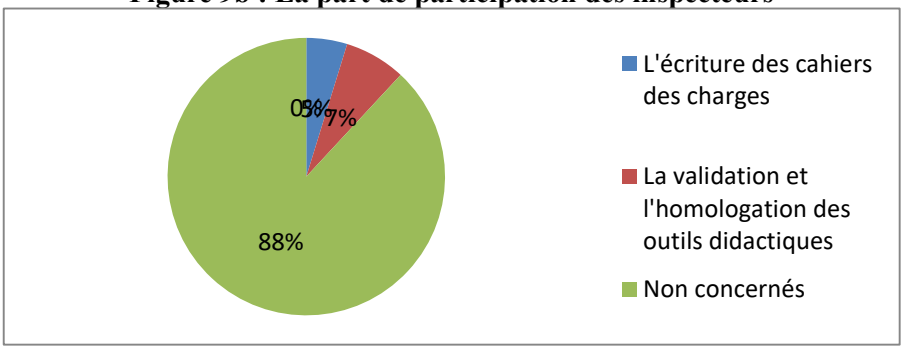


La source : (réalisée par les auteurs)

Ce segment intervient pour révéler le trait collaboratif du corps inspectoral avec la tutelle dans le suivi et l'élaboration du matériel nécessaire à l'enseignement et à la formation. Il en ressort que les inspecteurs ne sont sollicités, pour la plus grande majorité, qu'à des fins d'inspection. Les 12% cités par notre enquête, sont insignifiants et ne renseignent pas suffisamment sur les autres missions de ces acteurs de terrain. Conséquemment, nous pensons que le nombre très réduit d'inspecteurs participant à des besognes sont à chaque fois les mêmes. Il ne s'agit que de reconductions répétées. Dès lors, la performance de ce personnel serait remise en question et leurs décisions et/ou jugements ne feraient qu'impacter péjorativement l'entreprise.

-Précisez de quoi étiez-vous chargé :

Figure 9b : La part de participation des inspecteurs

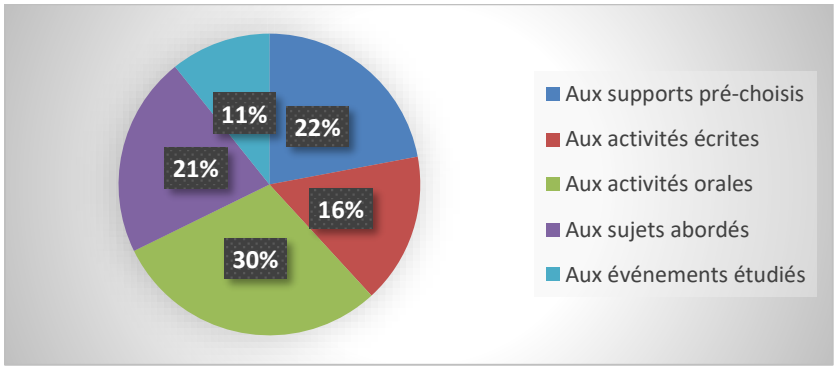


La source : (réalisée par les auteurs)

Cette question informe sur une autre compétence professionnelle des inspecteurs. Nous notons que leur quasi majorité 88% n'avait pour mission que l'inspection, contre 12% à qui la hiérarchie confie certains autres rôles dont entre autres ; 05% au sein de la commission de l'écriture des cahiers des charges et 07% au niveau de la commission de validation et d'homologation des outils et moyens didactiques. Notre commentaire traitera de ce renfermement professionnel auquel sont soumis ces inspecteurs, sachant que ce sont les seuls entrepreneurs d'opérations de formation dont ses plans ne sont établis que par eux. Il est très plausible que ce formateur soit le premier concerné par le fait de combler les lacunes professionnelles et don, doit être associé de facto à tous les processus se rapportant à l'ensemble des composantes du système éducatif.

10. Lors des journées de formation, les enseignants se plaignent souvent des manuels scolaires de FLE. Leurs préoccupations sont par rapport à : (choisir une seule variable émanant d'une demande urgente) :

Figure 10 : Les demandes en ingénierie pédagogique

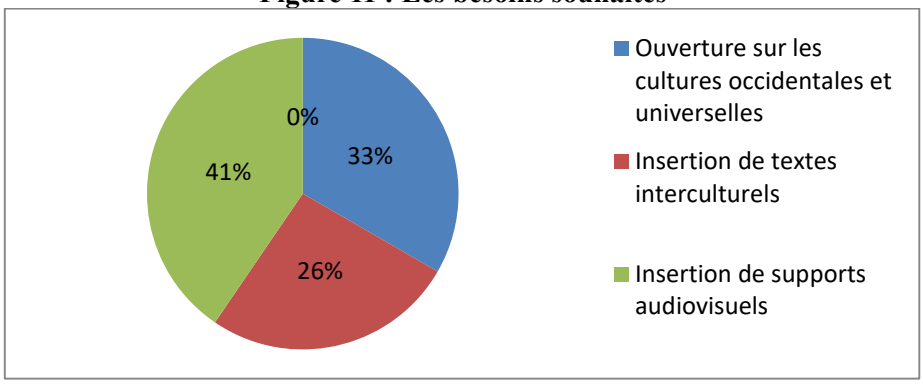


La source : (réalisée par les auteurs)

À ce stade avancé de notre questionnaire, l'item se rapporte à un axe crucial qu'est la formation en cours d'emploi, où les inspecteurs s'enquièrent sur les entraves à l'acte pédagogique à travers l'utilisation des manuels scolaires de FLE. A cet effet, les enseignants remettent en cause les supports pré choisis et la mauvaise élaboration des activités orales avec près de 52% de pronostique. Les activités de l'écrit viennent juste après avec un taux avoisinant les 22%, suivies de l'incompatibilité des sujets abordés et événements étudiés, avec respectivement, 21% et 11%.(Cèbe et Goigoux, 99 : 2018) préludent qu'*«il est donc indispensable de proposer plus de formations aux enseignant·e·s; la formation serait la condition sine qua non à la réussite de l'appropriation et de l'utilisation optimales de l'outil en classe par les utilisateur·trice·s. ».*

11. Quels sont alors les besoins qu'ils désireraient voir pris en charge par ces outils pédagogiques de FLE ?

Figure 11 : Les besoins souhaités

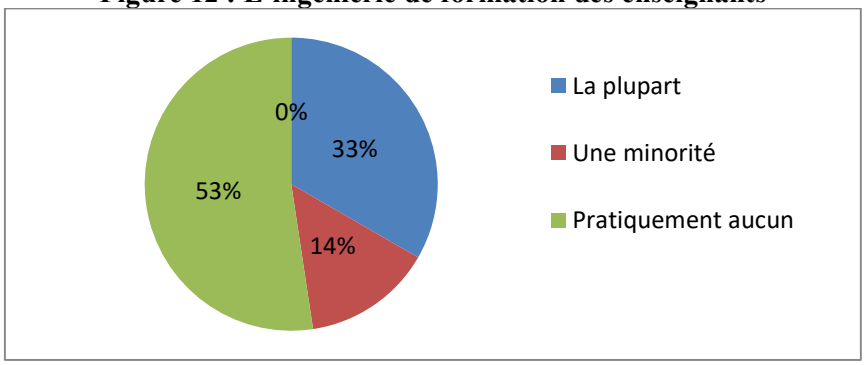


La source : (réalisée par les auteurs)

Le douzième point tient à satisfaire à des objectifs pragmatiques surtout si l'on considère les besoins immédiats émanant des acteurs principaux du processus d'enseignement-apprentissage du FLE. Si beaucoup d'enseignants, 41% tranchent pour l'insertion de supports audiovisuels dans les manuels, nous remarquons en revanche qu'ils restent divisés s'agissant d'intégrer des supports interculturels 26% et d'autres 33% traitant des humanités (cultures universelles). Notre interprétation se focalise sur la nature de la discipline enseignée, ici le FLE, et les facteurs entrant dans son enseignement. D'où le concept de « besoin » auquel les enseignants doivent répondre. Pour ce faire, il est urgent de contourner les textes dans l'optique de décloisonner l'apprenant d'un environnement dans lequel il ne réalise plus d'ambitions. L'enseignant est appelé à se professionnaliser davantage afin de savoir dispenser un acte pédagogique qui forme l'esprit. La religion n'est pas une entrave à l'installation de valeurs universelles, bien au contraire, c'est dans cette religion, en l'occurrence l'islam, que les valeurs se sont façonnées, mais que les occidentaux se les sont appropriées.

12. Les enseignants, ont-ils une idée de l'existence d'un cahier des charges pour les manuels scolaires de FLE ?

Figure 12 : L'ingénierie de formation des enseignants

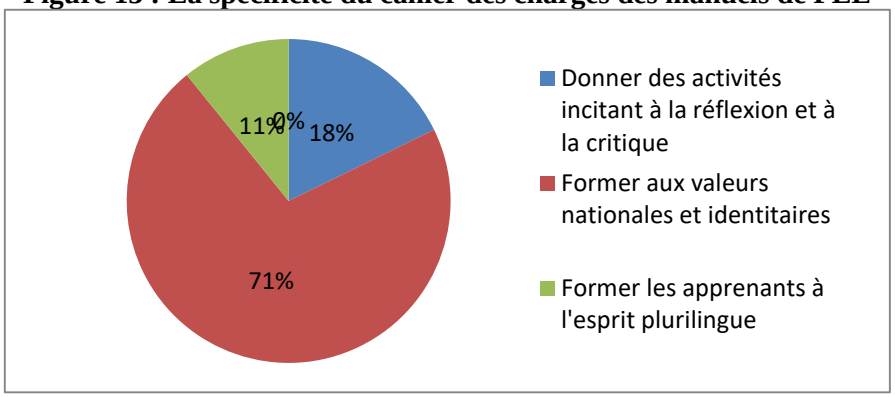


La source : (réalisée par les auteurs)

Pour ce volet de notre questionnaire, nous soulignons un aspect fondamental appelé à être développer durant les sessions de formation à la profession enseignante. Nous relevons à cet effet, d'après les inspecteurs que plus de la moitié des enseignants, 53%, ignorent l'existence d'un cahier des charges régissant les manuels scolaires de FLE contre une toute minorité ne dépassant pas les 14% ; avec, en parallèle, 33% d'enseignants qui affirment être imprégnés du cahier des charges des manuels de FLE.Ces proportions indiquent que les enseignants in situ sont des profanes en la matière. C'est alors qu'il va de l'intégrité scientifique de la formation de rendre compte de cette défaillance et d'y apporter les redressements adéquats.

13. Pour vous, en tant que formateurs des formateurs (inspecteurs), pourriez-vous identifier le paradigme le plus fondamental auquel un cahier des charges spécifique doit-il bien satisfaire ?

Figure 13 : La spécificité du cahier des charges des manuels de FLE

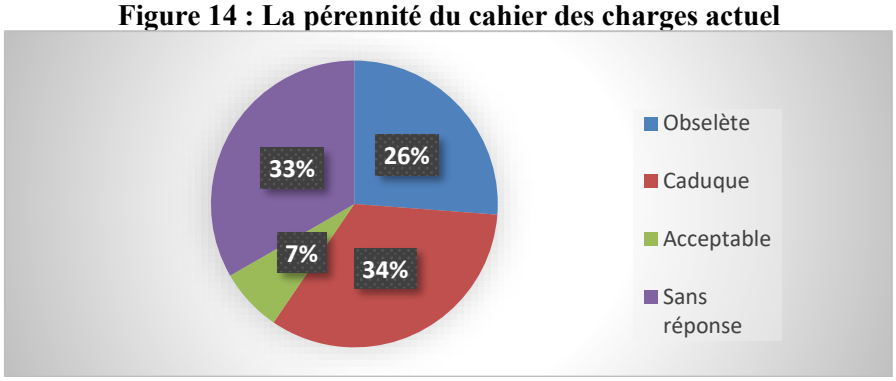


La source : (réalisée par les auteurs)

Pour ce qui est de cette donnée, les inspecteurs se sont plus ou moins entendus à formuler des éléments de réponse en corrélation avec des aspects énoncés par des recherches empiriques préalablement réalisées sur le même objet traité. Ils réitèrent leur position inhérente à l'obligation d'enseigner la langue étrangère sans sa culture tout en favorisant l'insertion des valeurs nationales et identitaires. Le taux est élevé, avoisinant les 71%. Dans le même sens, nous annonçons un pourcentage de 11% de formateurs quirejettent l'idée d'incruster des enseignements qui forment à l'esprit plurilingue, préférant, à notre sens, un faire monolingue à part entière. Par ailleurs, les 18% restants sont favorables à imbriquer des contenus proliférant l'esprit réflexif et critique. Notre apport analytique tient au fait de constatation se résumant à dire que la formation au plurilinguisme reste une compétence compromise qui ne risque pas de voir le jour. Dans une autre perspective d'analyse, nous annotons le fait que l'utilisation d'activités formant à la réflexion et à la critique ne puisse pas faire un consensus et de facto, pose la problématique d'une part, des finalités cohérentes d'un système éducatif et d'autre part, du produit que toute la nomenclature éducative cherche à fabriquer.

14. Considérez-vous l'actuel cahier des charges de FLE :

Figure 14 : La pérennité du cahier des charges actuel

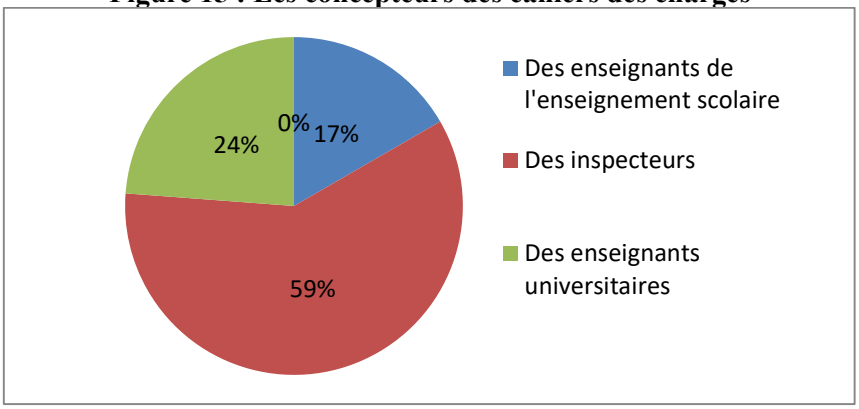


La source : (réalisée par les auteurs)

Quant à ce segment, nous signalons le taux très révélateur de près de 33% des questionnés affirmant être dans l'impossibilité de donner un avis par rapport au cahier des charges en utilisation et cela, contre 26% indiquant le caractère obsolète de cet outil. Néanmoins, nous mentionnons que 07% du corps inspectoral avancent qu'il est acceptable aussi bien sur le plan du contenu que sur celui de la forme.Nonobstant le pourcentage surprenant sur le plan du chiffre mais très significatif sur le plan conceptuel où nous relevons 34% du public affirmant identifier un écueil de taille incombant au caractère caduc de cet outil. Le sens que nous pouvons construire à la base de ce descriptif est le fait de ne pas œuvrer dans cette perspective de concevoir des outils reposant sur des aspects scientifiques et méthodologiques consentis, leur assurant, au moins, une pérennité à moyen terme. En somme, la problématique des paramètres entrant dans l'élaboration du matériel didactique, toujours d'actualité, doit être prise sérieusement en charge, en tirant profit des expériences mondiales qui ont réussi.

15. De par votre expérience professionnelle, quel(s) acteur(s) doit (doivent) être sollicité (s) pour écrire le cahier des charges des manuels de FLE ?

Figure 15 : Les concepteurs des cahiers des charges



La source : (réalisée par les auteurs)

La dernière question indique que les principaux acteurs qui devraient écrire le cahier des charges du manuel de FLE soit prioritairement les inspecteurs. D'où le pourcentage marquant plus de 59% de la communauté interrogée. Le chiffre est en régression considérable, c'est-à-dire 17% qui restent persuadés que les enseignants de l'enseignement scolaire ne doivent pas être associés à l'élaboration du dit cahier des charges. Toujours est-il que les enseignants universitaires restent des acteurs recommandés pour cette tâche, où le chiffre de 24% est avancé. Nos annotations appellent au cautionnement des inspecteurs afin qu'ils réalisent le cahier des charges pédagogiques et le cahier des charges techniques mais en collaboration avec les enseignants universitaires et ceux du scolaire. Nous entendons dire que chacun de ces trois acteurs apporterait son lot de contribution, chacun de la position qu'il occupe et des tâches qu'il accomplit. Si l'enseignant et l'inspecteur traitera du pédagogique, de par leur vocation, l'enseignant universitaire validera le technique, de par sa vocation de chercheur, adhérant ainsi au postulat de Martinet, De Chambrier et Sermier :

> « Ce travail de conception ne peut se mener qu'en mobilisant conjointement les acteurs-trice-s du monde de la recherche et ceux-celles du milieu de l'enseignement. C'est un processus dans lequel se produit un apprentissage mutuel : les concepteur-trice-s apprennent des utilisateur-trice-s, et ces dernier-ière-s apprennent des concepteur-trice-s, dans une confrontation constructive et bienveillante de leurs points de vue ». (Martinet, De Chambrier et Sermier, 2021, p. 28)

Une autre raison que nous mettions en avant est relative à la formation à la conception de matériels didactiques. En vue de la réussite de cette entreprise, nous prônons des sessions de formation contextualisée dans un environnement compétitif de qualité. Toutefois, une sélection critériée des acteurs concernés doit être de mise bannissant toute forme de clientélisme et de favoritisme.

6. Bilan

L'outil d'investigation utilisé pour mener notre enquête nous a permis d'identifier les limites des cahiers des charges techniques et pédagogiques. Toutefois, un travail inhérent à leur adaptabilité aux nouveaux contextes éducatifs internationaux devient urgent. Ils sont appelés à répondre à des besoins d'enseignement et de formation permettant une insertion socioprofessionnelle disjointe de toutes les considérations politiques et idéologiques. Le cahier des charges relatif aux manuels scolaires de FLE ne peut plus rester cloisonner dans des processus identitaires car, c'est uniquement par une formation scientifique cohérente et efficiente que l'on peut construire le citoyen acteur à part entière dans le développement de son pays. Pour atteindre cette perspective, le ministère de l'éducation nationale est appelé à lancer des appels d'offre dans l'expectative de sélectionner le personnel habile auquel incombe l'ultime mission d'élaboration d'outils performants.

Conclusion

Au terme de cette étude, nous pensons avoir tracé les grandes lignes d'un savoir-faire-faire des cahiers des charges pour les manuels scolaires de FLE. Lors de l'élaboration de ces outils, une importance majeure doit être accordée aux paradigmes de leur adaptabilité, de leur accessibilité mais aussi de leur intention de réalisation. Cela ne peut se concrétiser que si les pouvoirs publics prennent l'initiative d'opérer des réformes conséquentes. C'est dans ce sens que nos aspirations s'orientent vers un optimisme authentique, du moment où deux nouvelles commissions nationales (installées en 2022 par décret ministériel), en l'occurrence, celle chargée de la validation et l'autre de l'homologation des outils didactiques, dont entre autres, les cahiers des charges de toutes les matières englobant les volets technique et pédagogique et, à l'horizon de l'an 2025, la conception progressive des nouveaux manuels scolaires tendant à inscrire les apprentissages dans une optique de développement scientifique croissant et permanent.

Bibliographie

1- Auteur. (2014). Le manuel scolaire de français de l'enseignement secondaire à l'ère de la réforme. Revue Développement des Ressources Humaines. Université Sétif 2. Algérie. [https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/183] (Consulté le 28/11/2023)

2- BENTO, Margaret. (2015). Manuels de français langue étrangère et pratiques des enseignants. Recherches en didactique des langues et des cultures, n°12- 2|2015. [http://journals.openedition.org/rdlc/739] (Consulté le 25/02/2023)

3- BERLINER, David-C. (1994). *Expertise: The wonder of exemplary performance*. Washington.

4- CHATRY-KOMAREK, Marie. (2000). Données de base dans *Des manuels scolaires sur mesure*. Guide pratique à l'intention des auteurs des manuels scolaires pour le primaire dans les pays en développement. L'Harmattan: Paris, 15-42.

5- CEBE, Sylvie et GOIGOUX, Roland. (2018). Lutter contre les inégalités : outiller pour former les enseignants. Recherche et formation, 87, 77-96. [https://doi.org/10.4000/Rechercheformation.3510] (Consulté le 04/11/2023)

6- CHOPPIN, Alain. (1980). L'histoire des manuels scolaires. Une approche globale. Histoirede l'éducation, n°9, 1-25.
7- GERARD, François-Marie et ROEGIERS, Xavier. (2009). Fiche 25. Le cahier des charges. Dans :, F. Gérard et X. Roegiers (Dir), *Des manuels scolaires pour apprendre: Concevoir, évaluer, utiliser* (pp. 317-320). Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.
8- GERARD, François-Marie et ROEGIERS, Xavier. (2003). Des manuels scolaires pour apprendre. Bruxelles : De Boeck Université.
9- KIRK, Gordon. (1988). *Teacher Education and Professional Development*. Edinburg : Scottish Academic Press.
10- LEBRUN, Monique. dir. (2006). *Le manuel scolaire, un outil à multiples facettes*. PU Québec, coll. Education-Recherche.
11- MARTINET, Catherine., DE CHAMBRIER, Anne-Françoise., et SERMIER DESSEMONTET, Rachel. (2021). Concevoir des outils pédagogiques pour et avec les enseignant·e·s et les évaluer expérimentalement. *Raisons éducatives*, 25, 215-233. [https://doi.org/10.3917/raised.025.0215] (Consulté le 19/09/2023)
12- PUREN, Christian. (2013). Technologies éducatives et perspective actionnelle : quel avenir pour les manuels de langue ? Dans Ollivier, C. et Puren, L. (dirs.). Mutations technologiques, nouvelles pratiques sociales et didactiques des langues. Recherche et applications, Le français dans le monde, n°54, 122-130. [www.christianpuren.com/mes-travaux/2013k/] (Consulté le 26/06/2023)
13- RANCHON, Grâce. (2016). *Une didactique de la langue, de la culture et du genre : le manuel FLE, discours et réalisations*, (Thèse de doctorat). Université de Jean Monet, Saint-Etienne-France.
14- RICHAUDEAU, François. (1986). Conception et production des manuels scolaires : Guide pratique. Paris : Presses de l'UNESCO.
15- SEGUIN, Roger. (décembre 1989). L'élaboration des manuels scolaires. Guide méthodologique.
16- TOUNSI, Mina. (2018). Historique des manuels scolaires algériens, *in*, Educrecherche, 8(1), 18-25. [https://www.asjp.cerist.dz/en/article/74699] (Consulté le 15/06/2023)
17- TOUNSI, Mina. (2021). L'élaboration des manuels scolaires algériens : des années soixante aux années 2000, *in*, Revue Plurilingue : Études Des Langues, Littératures Et Cultures, *5*(1), 66-79. [https://doi.org/10.46325/ellic.v5i1.63] (Consulté le 18/11/2023)
18 -VERDELHAN-BOURGADE, Michelle et AUGER, Nathalie. (2011).Les manuels et supports pédagogiques : catégorisations. In Blanchet, Philippe. Chardenet, Patrick. (dir). *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures. Approches contextualisées*. Paris : Archives contemporaines. pp. 307-312.

Textes officiels de référence de l'Éducation Nationale

19- Décret exécutif n° 90-11 du 1er janvier 1990.
20- Décret exécutif n°96-71 du 27 janvier 1996.
21- Loi d'orientation sur l'éducation nationale, n°08-04 du 23 janvier 2008.
22- Ordonnance du 16 avril 1976.
23- Référentiel général des programmes, mars 2009.